

Statuts de la SAS 360° Bad Académie

Entre les soussignés :

Magistry Robin, né le 19/05/1998 à Noisy-le-sec, de nationalité Française, demeurant au 11 rue Stendhal, 93500 Pantin

Ramburuth Ashwyn, né le 27/05/1992 à Poissy, de nationalité Française, demeurant au 11 rue Alessandro Botticelli, 93600 Aulnay-sous-bois

Grzes Mehdi, né le 05/06/2000 à Champigny-sur-marne, de nationalité Française, demeurant au 10 rue à trait, 94500 Champigny-sur-marne.

Il a été établi ainsi qu'il suit les statuts d'une Société par Actions Simplifiée (SAS):

Article 1 : Forme

Il est formé entre les soussignés une Société par Actions Simplifiée régie par les lois en vigueur et les présents statuts.

Article 2 : Dénomination

La dénomination sociale est : 360° Bad Académie.

Article 3 : Objet

La société a pour objet : Prestations de services autour du badminton, développement du parabadminton, formation, encadrement, animation, organisation d'événements sportifs.

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé au : 11 rue Stendhal, 93500 Pantin

Article 5 : Durée

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 6 : Capital social

Le capital social est fixé à 3€, réparti entre les associés comme suit : Magistry Robin 33,33%, Assoc N°1: 33,33%, Assoc N°2: 33,33%. Chaque associé doit apporter 1 €, conformément à la charte de notre banque (Qonto).

Article 7 : Président

La société est représentée par son Président : Robin Magistry.

Article 8 : Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois. Le premier exercice commence à la date d'immatriculation pour se terminer le 31 décembre suivant.

Article 9 : Affectation des résultats

Les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement à leur participation au capital.

Article 10 : Admission aux AG et droit de vote

Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Le président en sa qualité a lui 2 voix.

Article 10 : Clause d'agrément

Les actions sont librement cessibles ou les actions sont cessibles avec l'accord du président de la société aux tiers.

Fait à Pantin, le 15/04/2025

En trois exemplaires originaux.

Signatures des associés (précédé de la mention "Lu et approuvé") :

Ramburuth Ashwyn

Lu et approuvé

Grzes Mehdi

Lu et approuvé

Magistry Robin

Lu et approuvé

